

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nbre de membres
en exercice : 11
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 8

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jean-Denis MARTIN, Anne SCHMITT, Henri POINSIGNON, Aloyse CAISSUTTI, Jenny FABBRI, Serge GODARD, Baptiste REMY, Nadine WEBER

Excusés :

Absents : Cédric BONFIGLIO, Patrick CARMIER

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Jean-Denis MARTIN

DE_2025_030 : Subventions aux associations

Madame Anne SCHMITT étant présidente de l'association LES HEURES D'AMITIÉ, elle ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la part de l'association LES HEURES D'AMITIÉ ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder, pour l'année 2025, une subvention de 900.00 € à l'association LES HEURES D'AMITIÉ.
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 400.00 € à l'association LES HEURES D'AMITIÉ.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Denis MARTIN



Pour copie certifiée conforme au registre

A Malroy, le 29 septembre 2025



Le Maire,
Hervé GAUDÉ



Date de transmission de l'acte: 01/10/2025
Date de réception de l'AR: 01/10/2025

057-215704388-DE_2025_030-DE
A G E D I